

**CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE**  
**DU 18 décembre 2017 à 20 heures.**

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, BOUCHARD Eric, DUVAL Corinne, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, COCAGNE Sylvain, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, KHATTABI Abderrahim, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : MM. FIEGE Françoise (pouvoir SUIVRE Gilles).

Absents : MM. LAIGNEL Jean-Charles, DELAUNAY Stéphane.

Secrétaires de séance : MM. DUVAL Corinne, ROGER Michel.

Date de convocation : 12 décembre 2017

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 NOVEMBRE 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. DEVIS MUR ANCIEN GARAGE**

Suite à la destruction du garage, il convient de refaire le mur longeant une partie de la parcelle.

3 devis sont présentés :

- Entreprise BÉCHÉ / PAIN : 3 282.00 € TTC
- Entreprise Pierre THOUIN : 3 864.00 € TTC
- ACI Développement : 2 582.08 € TTC + 429.28 € TTC (coffrage, sable, gravier, ciment, rond béton), soit 3 011.36 € TTC

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BÉCHÉ/PAIN. Elle n'est pas la plus avantageuse financièrement mais techniquement la plus compétente par rapport à ACI Développement qui est une association de réinsertion.

Gilles Suiivre ayant pouvoir de Françoise Fiège informe le conseil municipal qu'elle s'oppose à la construction de ce mur étant à l'origine du projet contre l'achat du terrain de l'ancien garage et l'aménagement du parking.

Joël Bijault précise que le mur est tombé lors de la destruction du garage et l'aménagement du terrain. Il est propriété communale et c'est pour cette raison que la décision de construction du nouveau mur appartient au conseil municipal.

**3. DEVIS ARCHIVAGE MAIRIE**

Il serait judicieux de transférer et ranger les archives communales classées et triées lors du déménagement dans les nouveaux locaux de la mairie.

Le tri, la destruction et le classement des archives répondent à un procédé très encadré et doit être réalisé par des archivistes professionnels travaillant en lien avec les Archives Départementales.

A ce titre, sont présentés deux devis :

- Doparchiv : 6 000 € HT (estimation : 3 semaines de travail, 45 mètres linéaires)  
Et soit : + 256.18 € HT (boîtes d'archives et chemises en qualité ordinaire)  
Soit : + 856.85 € HT (boîtes, chemises et sangles en qualité supérieure)
- Centre de Gestion 61 : 4 620 € (estimation 3 semaines de travail, 41 mètres linéaires)  
Ce prix ne comprend pas les fournitures nécessaires au classement qui ne sont pas fournies par le CDG.

Il n'existe pas de subventions accordées aux municipalités pour cette dépense. Elle peut cependant être répartie sur deux exercices comptables.

Le conseil municipal, unanime, autorise le maire à procéder à cette dépense en signant la convention de partenariat avec le Centre de Gestion pour une intervention fin 2018.

#### **4. REGIME INDEMNITAIRE 2018**

Un nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes antérieurs en place appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) à partir du 01/01/2018.

Ce nouveau régime indemnitaire institué permet de valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale (IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) à laquelle s'ajoute un complément indemnitaire (CIA : Complément Individuel Annuel) versé en fonction de l'engagement indemnitaire et de la manière de servir.

Le conseil municipal, unanime, adopte la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

- Vœux du maire : jeudi 25 janvier 2018 salle des fêtes de Moulins Sur Orne à 18 h 30.
- Distribution des Echos semaine du 8 janvier 2018 : un mail sera transmis pour les récupérer en mairie.
- Relancer Argentan Intercom : le problème d'éclairage public Le Haut de la Rue et Bellevue n'a toujours pas été résolu. Relancer également pour obtenir l'équivalent de 6 ou 7 brouette d'enrobé afin de boucher les nids de poule.
- Signaler un poteau téléphonique tombé au Mesnil
- En raison des fêtes ramassage des ordures ménagères samedi 23 décembre et samedi 30 janvier
- Une bobine métal abandonnée à la Croix Rouge, voir auprès d'Enedis ou Orange. Sinon la mairie se chargera de la déplacer et la découper.
- Panneau d'affichage au Mesnil à réparer.
- Chorale Cantiris le 8 avril après-midi à l'église d'Occagnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.